



## **Ordinateurs-de-vote.org - OdV**

**Communiqué de presse du 3 mai 2007**

### **Mots clés :**

CONSEIL CONSTITUTIONNEL  
MACHINES A VOTER  
RAPPEL A L'ORDRE

### **Noms cités:**

C.A.D.A (commission d'accès aux documents  
administratifs)  
CARAYOL, GÉRALDINE  
DEBRÉ, JEAN-LOUIS  
MULLER, PIERRE  
NEDAP NV  
VAUCRESSON

**Paris, le 3 mai 2007**

### **L'O.N.G. ORDINATEURS DE VOTE . ORG FAIT APPEL AU PRESIDENT DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL CONCERNANT CERTAINS MODELES DE MACHINES A VOTER**

Dans une longue lettre adressée ce **jeudi 3 mai 2007** à **Jean-Louis Debré**, Président du Conseil Constitutionnel, **Pierre Muller** – président de l'initiative « **Ordinateurs de Vote.org** », et **Géraldine Carayol**, l'électrice de **Vaucresson** qui avait obtenu en justice des extraits du dossier d'agrément des machines à voter **NEDAP**, demandent à ce que les sages du Conseil, après arbitrage, puissent éventuellement utiliser leur pouvoir de recommandation auprès des maires pour suspendre l'utilisation de certaines machines du constructeur hollandais pour le second tour de la présidentielle.

Leur demande s'appuie sur quatre pages du dossier d'agrément 2007 instruit par la société **VERITAS**, qui mentionnent six exigences, du Règlement Technique d'Agrément, chacune composée de un ou plusieurs points non satisfaits contrairement aux attentes précisées par le Conseil Constitutionnel.

**Pierre Muller**, président d'OdV précise : « L'absence de certaines fonctionnalités apparaît, sur le fond, en contradiction totale avec le règlement d'agrément et s'oppose aux déclarations du Conseil précisant les garanties offertes par les machines. ».

Il rajoute, « Les sages du Conseil Constitutionnel ne pouvaient pas avoir connaissance du document d'agrément classé 'secret industriel' par l'administration et la C.A.D.A. C'est pourquoi il nous a semblé important de le leur communiquer alors que nous demandions un rappel à l'ordre... À l'opacité du vote dématérialisé, il faut ajouter le zèle de certains fonctionnaires à jouer la rétention d'information au mépris des règles de base de la démocratie »

**Fin de communiqué.**

**Contact Presse : Tel - 06 2517 5919, - Courriel - [presse@ordinateurs-de-vote.org](mailto:presse@ordinateurs-de-vote.org)**

*(Dossier complet avec la lettre au Président du Conseil Constitutionnel et les 4 pages d'annexe sur le site <http://www.ordinateurs-de-vote.org>)*